

MAISON
DE LA
JUSTICE
ET DU
DROIT



G
K I
A V V
H
G R A N D
F C T C
- R O R L Y
S E I N E V
P V A
B M I J È A V R E
S V

Maison de la Justice et du

La Maison de la Justice et du Droit du Grand-Orly Seine Bièvre vous accueille, vous informe et vous aide à faire respecter vos droits. Destinée à apporter à tous un soutien juridique, la MJD est aussi un lieu de médiation, de prévention, et de citoyenneté. Des permanences gratuites et confidentielles sont assurées par des intervenants qualifiés.

L'ACCÈS AU DROIT

Pour connaître vos droits et obligations, avoir une information juridique sur un domaine précis ou connaître la procédure à engager dans différents domaines : droit de la famille, droit pénal, droit du travail, droit de la consommation, droit du logement, droit des étrangers.

- Des **juristes** vous reçoivent, vous informent et vous orientent. (Sur rendez-vous)
- Une **greffière** peut aussi vous accompagner dans la rédaction de vos requêtes, ou vos démarches d'aide juridictionnelle.

Une permanence dédiée au dépôt des dossiers d'aide juridictionnelle a lieu le **jeudi matin** sans rendez-vous.

- Des consultations d'**avocats et de notaires** peuvent vous être proposées. (Sur rendez-vous)
- **L'écrivain public** vous aide dans la rédaction de vos courriers administratifs : mercredi matin sans rendez-vous
- **Des Assistantes Sociales et Conseillères en Économie Sociale** et familiale de la Caisse d'Allocations Familiales vous reçoivent dans le cadre de leurs offres de services. (Sur rendez-vous)



LA JUSTICE DE PROXIMITÉ

Pour une justice plus proche des justiciables, la MJD accueille également :

- **L'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation (APASO)** pour les mesures de réparation pénale pour mineurs (sur convocation).
- **L'Association de Contrôle Judiciaire en Essonne (ACJE)** pour l'accompagnement des personnes placées sous contrôle judiciaire (sur convocation).
- **Les délégués du Procureur de la République** dans le cadre de la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites pénales : rappel à la loi (sur convocation).

LA RÉOLUTION AMIABLE DES CONFLITS

Les partenaires de la MJD vous accompagnent dans la résolution amiable de vos conflits.

Les conciliateurs de justice

Mandatés par le tribunal d'Instance, ils vous aident à régler les litiges du quotidien (voisinage, consommation, impayés...) et à trouver une solution amiable. (Sur rendez-vous)

Les délégués du Défenseur des Droits

Leur mission est :

- De faire respecter les droits des usagers dans leurs relations avec les services publics, ou les administrations (CAF, CPAM, Préfecture, centre des impôts...)
- De lutter contre les discriminations (inégalités de traitement dans l'emploi, le logement, l'accès aux biens et services, l'accès aux soins et aux services sociaux,...)
- De veiller au respect des règles de bonne conduite par les professionnels de la sécurité
- De défendre les enfants dont les droits ne sont pas respectés (sur rendez-vous)

L'Association Pour le Couple et l'Enfant (APCE)

Elle intervient, sur rendez-vous, dans deux domaines :

- La Médiation Familiale : pour favoriser la reprise du dialogue, restaurer et préserver les liens familiaux. Le conseil conjugal : pour aider à dépasser la crise, rétablir une communication, comprendre l'origine des difficultés, reconstruire un projet de vie, seul, à deux, en famille.

L'AIDE AUX VICTIMES

Vous êtes victime d'une infraction, le service d'aide aux victimes peut vous informer, vous orienter et vous accompagner dans vos démarches. Il est composé d'une juriste et d'une psychologue.

Soutien juridique : aide juridictionnelle, information sur les démarches (procédure, plainte, ...)

Soutien psychologique : un accompagnement est proposé, notamment dans le cadre de **la lutte contre les violences conjugales** et dans les cas de **la souffrance au travail**.

La **psychologue** vous reçoit également pour toute difficulté rencontrée concernant des problématiques familiales, professionnelles, financières, ...





ACCÈS

Bus 285/385/485

DM8 arrêt Pyramide de Juvisy-sur-Orge

HORAIRES

Lundi 14h-18h

Mardi, mercredi, jeudi 09h-12h30 / 13h30-18h

Vendredi 09h-12h30 / 13h30-16h

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

4, Avenue François Mitterrand
91200 Athis-Mons

Tél. : 01 69 57 82 80

Fax. : 01 69 57 82 90

Site : portesessonne.fr

Mail : mjd@portesessonne.fr

NUMÉROS UTILES

Police Municipale Athis-Mons

01 69 54 54 95

Police Municipale Juvisy-sur-Orge

01 69 12 50 00

Police Municipale Paray-Vieille-Poste

01 60 48 80 10

Police Municipale Savigny-sur-Orge

01 60 48 89 19

Police Municipale Morangis

01 64 54 28 28

Tribunal de Grande Instance (Évry)

01 60 76 78 00

Tribunal d'Instance Juvisy-sur-Orge

01 69 12 18 30

Tribunal d'Instance Longjumeau

01 69 10 26 50

Maison des Avocats (Évry)

01 60 77 00 28

INAVEM (Aide aux victimes)

08 84 28 46 37

Allo Enfance Maltraîtée

119

ADIL (Logement)

01 60 77 21 22

CIRA (Service Public)

39 39

Impôt Service

0 810 467 687

Violences conjugales, Femmes info service

39 19

Femmes solidarité 91

01 60 78 45 66

Paroles de Femmes

01 60 11 97 97

Ligne d'information Juridique départementale

01 60 78 46 30

La Cimade (Droit des étrangers)

01 60 78 55 00

Inspection du Travail

01 78 05 41 00

Notaires de l'Essonne

01 60 78 01 27